## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

N° 11/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

<u>Présents</u>: Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Adrien Carret, Alain Arnaud, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Maryline Trichard

Excusé: Damien Lamboley

Jean-Claude DESBAT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 21 février 2024

Objet: Commune - Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le montant ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 468 714,32	1 468 714,32
Investissement	1 183 199,72 €	1 183 199,72 €
Total	2 651 914,04 €	2 651 914,04 €

Le conseil municipal approuve l'utilisation de la fongibilité des crédits en 2024, à hauteur de 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement et 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

Le Conseil Municipal vote le budget 2024 à l'unanimité.

PERRIN Jean-Charles, Maire DESBAT Jean-Claude Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 07/03/2024 Date de publication sur le site Internet : 07/03/2024